



Orientation après la 3ème Calendrier des opérations

Jusqu'au 16 février 2025



Formuler les choix provisoires d'orientation via Educonnect. Choix parmi 3 voies d'orientation : 2nde Générale et Technologique, 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP. A formuler dans le **module Orientation** ou via la fiche de dialogue remise par le collège si problème d'accès au numérique.

Du 22 février au 2 avril 2025



En réponse à vos demandes, le conseil de classe formule des avis provisoires. Si les avis sont discordants, dialogue avec l'équipe éducative.
Vous devez accuser réception de l'avis du conseil de classe sur Educonnect.

Du 21 avril au 25 mai 2025



① **Formuler les choix définitifs d'orientation via Educonnect.** Choix parmi 3 voies d'orientation : 2nde Générale et Technologique, 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP. A formuler dans le **module Orientation** ou via la fiche de dialogue remise par le collège si problème d'accès au numérique.

Du 21 avril au 25 mai 2025



② **Formuler les demandes d'admissions pour les formations et établissements souhaités via le module Affectation d'Educonnect.** Préciser le lycée désiré pour la voie générale et technologique, les spécialités ou familles de métiers pour la voie professionnelle et les spécialités pour les CAP ou CAP agricole. *Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante. La décision du chef d'établissement est déterminante. Nous vous conseillons de formuler plusieurs demandes d'établissements ou de formations.*

Ne pas oublier d'effectuer les démarches ① et ②



Fin mai 2025



Proposition d'orientation du conseil de classe du 3^{ème} trimestre. Vous devez accuser réception de cette proposition sur Educonnect.

- Si conforme à votre choix, la proposition devient une décision d'orientation.
- Si différente de votre choix, le chef d'établissement prend la décision définitive après entretien avec la famille
- Si le désaccord persiste, vous pouvez demander un recours auprès d'une commission d'appel.

Fin juin 2025



Diffusion des résultats d'affectation, à l'issue de la procédure Affelnet-Lycée (traitement informatisé des vœux saisis) sous forme d'une **notification d'affectation individuelle**. La décision tient compte de la décision d'orientation, des vœux formulés, des résultats scolaires de l'élève, du nombre de demandes formulées sur ce vœu et du nombre de places disponibles.

Fin juin - début juillet 2025



Vous avez obtenu une affectation positive dans une formation demandée ? Félicitations ! **Vous devez impérativement vous inscrire auprès du lycée en suivant les consignes d'inscription présentes sur la notification d'affectation.**

